

## La Société Nautique de Genève porte l'affaire devant la Chambre d'Appel et attend le résultat avec impatience



La Société Nautique de Genève (SNG), Defender de l'America's Cup, porte aujourd'hui l'affaire devant les cinq juges de la Chambre d'Appel de la Cour Suprême de New York. Le yacht club suisse avait réussi à renforcer son appel de la décision du Juge Cahn du 12 mai 2008 avec l'appel accéléré du 14 avril. Il continue maintenant de souhaiter une résolution rapide au litige initié par le Golden Gate Yacht Club (GGYC) il y a près d'un an.

Les juges David Saxe, Eugene Nardelli, Karla Moskowitz, Rolando Acosta et Leland DeGrasse ont accordé 30 minutes à la SNG et au GGYC pour entendre leurs arguments respectifs. Pour les deux parties, il s'agissait de la dernière opportunité de présenter leur exposé devant la Cour qui devrait rendre le jugement dans un délai réduit.

"Nous sommes ravis d'avoir fait entendre nos arguments devant la Chambre d'Appel quant à la validité du défi du GGYC tout en cherchant à obtenir des précisions sur la date et le lieu de la 33e America's Cup, a déclaré Lucien Masméjan, principal avocat de la SNG. Les ordonnances du Juge Cahn ont laissé plusieurs questions sans réponses et nous espérons que la Chambre d'Appel prendra en compte notre position. Les juges en charge de l'affaire ont semblés réceptifs et nous attendons avec impatience leur jugement. Nous espérons qu'en renforçant notre appel et en demandant une procédure accélérée, nous pourrions minimiser les délais inutiles. Nous avons hâte de voir enfin s'arrêter les perturbations imposées à l'America's Cup par la stratégie juridique opportuniste de BMW Oracle Racing."